



VILLE DE ARUE

CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU WIFI « LA SAINTONGE » DE LA VILLE DE ARUE

Le présent document a pour objet de définir les conditions d'utilisation du réseau Wifi « **LA SAINTONGE** » mis en libre accès dans les jardins de la Mairie de Arue.

Ce service permet à un utilisateur identifié de se connecter à partir d'un terminal équipé d'une carte réseau sans fil pour disposer d'un accès internet dans la zone couverte par le réseau Wifi « **LA SAINTONGE** ». L'utilisation de ce service ne s'effectue pas de manière anonyme.

Inscription

Pour bénéficier de ce service, les personnes désirant l'utiliser doivent obligatoirement s'inscrire au Secrétariat général de la Ville de Arue munie d'une pièce d'identité.

Les mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal qui signera sur place l'autorisation nécessaire.

Code d'accès

Un code d'accès sera remis à chaque utilisateur inscrit. Il correspond à un utilisateur. Il est personnel et ne peut être prêté, loué, vendu ou échangé. Il n'est utilisable que sur un appareil. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qu'il en fait.

Utilisation du réseau

Le réseau wifi est accessible 7 jours sur 7, de 7h à 22h.

Chaque utilisateur identifié s'engage :

- A faire un usage strictement personnel de son code d'accès
- A ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile, pornographique ou incitant à la haine ou à la violence
- A ne pas commettre de crimes, délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes
- A ne pas masquer sa véritable identité
- A ne pas s'approprier le code d'accès d'un autre utilisateur
- A ne pas altérer, modifier ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau
- A ne pas interrompre ou perturber le fonctionnement normal du réseau
- A ne pas modifier ou détruire des informations sur le système ou le réseau
- A ne pas se connecter ou tenter de se connecter sur un site sans y être autorisé

Et plus globalement à ne pas adopter de comportements contraires à la Net étiquette.

Utilisation des lieux

La zone couverte par le réseau Wifi « **LA SAINTONGE** » ne concerne que les jardins de la Mairie de Arue. Une signalétique a été installée à cet effet.

Chaque utilisateur s'engage à respecter le voisinage et les lieux en suivant notamment les règles suivantes :

- Interdiction de crier
- Interdiction formelle de consommer de l'alcool et des produits stupéfiants
- Interdiction d'utiliser la terrasse et les prises électriques de la Mairie
- Obligation d'utiliser des casques audio ou à défaut d'utiliser à un niveau sonore convenable des haut-parleurs intégrés
- Obligation de laisser propres les lieux en utilisant les poubelles et les toilettes publiques mises à disposition

Obligations

Il est rappelé que des fichiers de logs sont générés par le serveur gérant les connexions au réseau contenant diverses informations techniques (heures de connexion, identifiants, adresse IP, adresse Mac de l'ordinateur).

La Ville de Arue s'engage :

- à ne pas divulguer les informations de connexions collectées lors de l'utilisation du réseau Wifi par l'utilisateur
- à ne pas transmettre les données recueillies dans le cadre de l'inscription au réseau Wifi,

sauf exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

Responsabilités

La Ville de Arue décline toute responsabilité en cas de lenteur de la connexion à l'Internet.

Elle ne peut être tenue responsable en cas de détérioration, dommages et/ou vol de matériel, chaque utilisateur devant prendre toutes les précautions nécessaires pour que son matériel ne soit pas laissé sans surveillance.

Sanctions

L'utilisateur qui ne respecterait pas les conditions d'utilisation de la présente charte s'expose à la suppression de son compte d'accès au réseau Wifi ainsi qu'aux poursuites judiciaires et pénales prévues par les textes en vigueur.

Difficulté d'accès et Contacts

En cas de difficulté d'accès au réseau ou avec le code d'accès, vous pouvez adresser un courriel en ce sens à l'adresse suivante : mairie@arue.pf ou téléphoner au 50.20.20 (demander le secrétariat) du lundi au jeudi de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 16h15 et le vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h15 à 15h15.

Pour tout autre problème, notre brigade de police est joignable 24h/24 et 7jours sur 7 aux numéros de téléphone suivants : 43.19.15 ou 50.20.00

Fait à Arue le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)